

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Licence

3ème année

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)

parcours Economie et société - accès santé

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE:

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 en :

Licence 3ème année ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES) parcours Economie et société - accès santé

est composée comme suit :

- M. THEVENIN JEAN-MARC, MAITRE DE CONFERENCES
- Mme BOUBAY-PAGES MICHELLE, MAITRE DE CONFERENCES
- Mme CHEVALIER HELENE, PROFESSEUR AGREGE
- M. QUEROL FRANCIS, MAITRE DE CONFERENCES

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 18/03/2022

Le Président de l'Université, Hugues KENFACK

不